

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS992

présenté par
Mme Frédérique Meunier et M. Juvin

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« patient »,

insérer les mots :

« en lien avec les aidants et accompagnants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît utile et nécessaire d'intégrer clairement les aidants et accompagnants comme partie prenante du parcours d'accompagnement.